



Bourse FBAUC de développement de carrière *Modalités 2018-2019*

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'objectif de la Bourse de développement de carrière de la Fondation des bourses de l'Association des urologues du Canada (FBAUC) est de soutenir financièrement la recherche en urologie au Canada de manière à favoriser grâce à des subventions la tenue d'études par les jeunes chercheurs prometteurs du Canada ayant le potentiel de devenir des chefs de file au niveau mondial dans la recherche dans leur sous-spécialité urologique particulière.

Cette bourse est conçue pour appuyer un membre du personnel enseignant dans une faculté de médecine approuvée au Canada au moins deux (2) ans mais moins de cinq (5) ans après sa nomination initiale. Tous les candidats doivent être membres de l'AUC, avoir un diplôme de médecine et avoir terminé leur formation clinique en urologie.

BOURSE

Le candidat sélectionné, ci-après désigné « Boursier de la FBAUC en développement de carrière », recevra un montant allant jusqu'à **100 000 \$** par année. Le prix sera renouvelable pour un maximum de cinq (5) ans, mais le renouvellement n'est pas automatique, et doit faire l'objet d'un examen chaque année.

CONDITIONS

Le Boursier FBAUC en développement de carrière doit occuper un poste au sein du personnel enseignant d'une université canadienne, au niveau de professeur adjoint ou de professeur agrégé.

Le financement doit couvrir les frais opérationnels et ne constitue pas un soutien salarial pour le chercheur. Le Boursier FBAUC en développement de carrière doit s'engager à consacrer au moins 25 % de son temps à la recherche. La priorité sera accordée aux candidats faisant mention d'une collaboration avec des chercheurs en science fondamentale, en science translationnelle ou dans le domaine clinique. Aucun candidat ne peut soumettre en même temps une demande de Subvention de développement de carrière de la FBAUC et une demande de Bourse de la FBAUC pour nouveaux chercheurs.

Un des objectifs prioritaires de cette bourse est d'inciter le Boursier FBAUC en développement de carrière à se bâtir un réseau de mentors afin de l'aider à approfondir ses connaissances et ses compétences en recherche de manière à assurer la réussite de son projet. Il doit recevoir l'appui

entier du directeur de sa division ou de son département en matière de temps, de mentorat et de soutien financier. Le chef de la division ou du département, ou l'université, doit aussi garantir que la bourse ne sera pas assujettie à un programme de bonus ou de fonds indirects en vertu duquel les sommes versées par l'AUC serviraient à financer le programme de recherche de l'université. Le réseau de mentors créé par le Boursier FBAUC en développement de carrière doit être conçu de manière à montrer qu'une rétroaction continue est offerte au boursier pendant tout le projet de recherche et peut être entièrement décrite dans tout rapport d'étape.

L'évaluation et la sélection des candidats pour la Bourse de la FBAUC de développement de carrière sont fondées sur le mérite scientifique tel que déterminé par le Conseil scientifique de la FBAUC. On versera un maximum d'une (1) bourse par année. Les demandes de renouvellement peuvent être soumises 12 mois après le versement initial de la bourse. Le fonds est géré par le Conseil administratif de la FBAUC.

OBLIGATIONS DES LAURÉATS

Obligations des lauréats

- 1) Les lauréats devront présenter leurs résultats de recherche, au cours des **deux à cinq années suivantes**, lors du **Congrès annuel de l'AUC** et d'autres congrès nationaux et internationaux, et soumettre leurs travaux pour publication dans des périodiques avec comité de lecture, dont le **Journal de l'Association des urologues du Canada (JAUC)**.
- 2) L'appui de la FBAUC doit être **mentionné** dans les présentations et les publications.
- 3) Le candidat doit faire preuve de sa participation aux activités de l'AUC.
- 4) Un rapport d'étape doit être soumis au président du Conseil scientifique à mi-parcours (**janvier de chaque année**). Si le Conseil scientifique juge que le lauréat n'a pas fait de progrès suffisants dans ses travaux, les versements suivants pourraient être retenus. Des membres du Conseil scientifique de la FBAUC pourraient effectuer des visites sur place afin de vérifier que des progrès suffisants ont lieu avant d'approuver le versement d'une autre partie des fonds.

SOUSSION DES DEMANDES

Tous les demandes doivent être soumises par voie électronique par le biais du site Web de la FBAUC (www.cuasf.org). La demande dûment remplie doit être soumise au plus tard le **1^{er} mars 2019**. Les candidats doivent obtenir une lettre de soutien du directeur de leur département ou division à l'université. La lettre doit indiquer le niveau de soutien et d'engagement de l'université ou de l'établissement envers le candidat. Deux autres lettres de recommandation sont requises, dont l'une doit provenir d'une personne de l'extérieur de l'établissement ou du département où

le projet de recherche sera mené. Dans le cas des demandes de renouvellement, un rapport d'étape est requis en plus des documents énumérés ci-dessus. Les demandes incomplètes ou les documents reçus après la date limite ne seront pas pris en considération.

LIGNES DIRECTRICES POUR LA SOUMISSION DES DEMANDES

Voici des suggestions pour la préparation du projet de recherche en vue de la Bourse FBAUC de développement de carrière. Les titres de section proposés sont les suivants :

- 1) Énoncé des objectifs
- 2) Travaux de recherche récents du candidat
- 3) Brève revue de la littérature et état de la question
- 4) Hypothèses
- 5) Plan et méthodologie
- 6) Analyse des données
- 7) Répercussions du projet proposé
- 8) Budget
- 9) Bibliographie

De plus, la demande doit comprendre ce qui suit :

Liste de vérification

- Un projet de recherche n'excédant pas cinq (5) pages dactylographiées à simple interligne en police de caractères standard de 12 points, incluant le budget et la bibliographie (veuillez consulter les *Lignes directrices pour la soumission des demandes* pour voir des suggestions de titres de sections).
- Curriculum vitæ (veuillez soumettre une version PDF de votre CV commun [IRSC])
- Lettre de soutien du directeur du département ou de la division dans laquelle il indique son appui pour la demande et sa volonté de se conformer aux présentes modalités. La lettre doit indiquer le niveau de soutien et d'engagement que l'université ou l'établissement offrira au candidat.
- Lettres de soutien provenant de mentors potentiels décrivant de quelle façon ils entendent encadrer le candidat afin de l'aider à mener à terme son projet.
- Deux (2) autres lettres de recommandation, dont l'une (1) doit provenir d'une personne qui n'est pas associée à l'établissement où le projet de recherche sera mené.
- Preuve de l'approbation du Comité d'éthique ou preuve qu'une demande d'approbation a été soumise à ce comité ainsi que les formulaires de consentement si des sujets humains participent à l'étude.
- Énumérer toutes les subventions actuelles et soumettre des demandes de subvention au cours des trois dernières années (maximum de 1-2 pages supplémentaires) avec le titre de la subvention, de l'organisme subventionnaire et du montant de la subvention.

Demandes de renouvellement

- Les demandes de renouvellement doivent inclure tous les documents.

NOTIFICATION DE LA REMISE DU PRIX

Les bourses sont approuvées par le Conseil exécutif de la FBAUC après recommandation du président du Conseil scientifique. L'annonce des lauréats aura lieu lors du Congrès annuel de l'AUC en juin 2019.

Tous les candidats, qu'ils aient été retenus ou non, recevront du Conseil scientifique un résumé et une critique constructive de leur projet.

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer avec :

Jonathan Izawa, MD, FRCSC
Conseil scientifique de la FBAUC
a/s de Marfisa Defrancesco
Association des urologues du Canada
marfisa.defrancesco@cua.org
Tél. : 514 395-0376